

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 19 juin 2024 à 9 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents, par vidéoconférence :

| | | |
|--------------------|----------|--------------------------|
| CARON, Guy | maire | Rimouski |
| ST-PIERRE, Francis | préfet | Saint-Anaclet-de-Lessard |
| THÉRIAULT, Julie | mairesse | Saint-Marcellin |
| VIEL, Claude | maire | Saint-Eugène-de-Ladrière |

Était absent :

| | | |
|----------------|-------|----------------|
| SAVOIE, Robert | maire | Saint-Valérien |
|----------------|-------|----------------|

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 9 h 34.

CA24-048 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-049 / AUTORISATION DE SIGNATURE / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 1.4 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2027 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer la Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

AUTRES

CA24-050 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 35.

Francis St-Pierre
Préfet

Jean-Maxime Dubé
Dir. gén. et greff.-très.